

---

**SEANCE DU 4 MAI 2026**

---

L'an deux mil vingt-six et le quatre du mois de mai à 18 heures, à la salle polyvalente de Chambezou, se sont réunis les délégués communautaires des 12 communes composant la communauté de communes « Auzon Communauté », sous la présidence de Jean-Paul Pastourel.

Nombre de conseillers en exercice : 31

Présents avec voix délibérative : 28 : Auzon : Anthony Coelho, Claude Font, Sylvie Frontenaud, Azerat : Julien Bonnefoi, Chambezou : Laurent Trémouillère, Champagnac-le-Vieux : Marie Chevant, Chassignoles : Christian Boeuf, Frugères-les-Mines : Serge Batisse, Aurélie Laurent, Lempdes-sur-Allagnon : Marlène Coiffet-Poisson, Bernard Morel, Christelle Vigouroux-Fanguin, Saint-Hilaire : Marjorie Pignol, Saint-Vert : Christian Chaduc, Sainte-Florine : Chantal Barbier, Mathieu Chauchat, Jérôme Cloux, Josiane Coste, Pascal Faure, Myriam Pichon, Pascal Simon, Sylvie Thorel, Vergongheon : Valérie Brun, Christelle Guillaumin, Jean-Paul Pastourel, Denis Poinson, Vézézoux : Didier Robert, Michael Sousa.

Présent sans voix délibérative : 0

Pouvoirs : 3 : Guy Lonjon a donné pouvoir à Bernard Morel, Alain Leroux a donné pouvoir à Pascal Faure, Yann Bard a donné pouvoir à Christelle Guillaumin.

Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 28 avril 2026

Secrétaire de séance : Sylvie Frontenaud

---

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que 28 conseillers sont présents et 3 ont donné pouvoir, le conseil est donc au complet pour délibérer.

Il donne la parole à Laurent Trémouillère pour une rapide présentation de la commune de Chambezou.

Laurent Trémouillère souhaite la bienvenue à tous les conseillers et indique que Chambezou compte 120 habitants, tous répartis sur le bourg, il n'y a pas de hameaux sur la commune dont l'altitude est de l'ordre de 500 m et la superficie de 500 hectares. Il indique que c'est un « cul de sac », donc il n'y a que peu de passage sauf les randonneurs, les vététistes, quelques motards. Par l'A75, Chambezou est à 15 minutes d'Issoire, ceci peut expliquer qu'il n'y ait pas de commerce sur la commune. Quelques permis de construire sont déposés : 2 sont en cours, 2 sont à venir. La population baisse toutefois faiblement. Il y a cependant 4 agriculteurs sur la commune et l'usine SUEZ qui assure le traitement des boues d'épuration y est implantée et emploie un salarié. A l'issue de la séance, il propose d'aller voir la nouvelle salle polyvalente en cours de construction et rappelle que ce chantier a reçu l'aval d'un fonds de concours d'Auzon Communauté.

Le Président propose de désigner un secrétaire de séance. Marjorie Pignol propose que ce secrétariat soit tournant sur les communes. C'est donc Auzon qui commence et Sylvie Frontenaud est désignée.

Le Président propose d'entamer l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 (Délibération 2026-049)**

Monsieur le Président expose que la séance du conseil communautaire du 27 avril 2026 a donné lieu à l'établissement et à la publication d'un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats. Il demande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des remarques à émettre sur ce procès-verbal. En l'absence, il soumet le procès-verbal au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 27 avril tel que présenté,
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Didier Robert demande toutefois s'il n'y a pas soucis à avoir désigné Mme Sophie Bonjean, qui est conseillère municipale à Azerat mais non conseillère communautaire au sein du Syndicat de Défense contre les crues. Le Président indique que la nature du Syndicat le permet et que c'était le cas le mandat précédent sans objection.

Jérôme Cloux demande s'il y a des nouvelles des indemnités des élus suite aux interrogations qu'il avait soulevées au conseil précédent. Le Président indique qu'il a saisi rapidement le Sous-Préfet, mais que, pour l'instant, il n'a pas de retour.

Jérôme Cloux s'interroge aussi sur AGEDI, il estime que le conseil avait été un peu critique par rapport au service rendu et aux mises à jour. Il demande s'il y a réellement des besoins sur Auzon Communauté.

Jean-Paul Pastourel indique qu'il faut parfois 1 an et demi pour avoir toutes les mises à jour mais précise que ce délai vient parfois du service des hypothèques.

Christian Chaduc précise qu'il a été en contact récemment avec AGEDI et qu'il y a une manipulation à faire en ce moment par les communes.

Jérôme Cloux demande s'il est nécessaire d'avoir à la fois l'application Baltic et AGEDI.

Christian Chaduc indique que Baltic ne permet pas d'avoir accès aux plans et précise à l'assemblée que la commune de Sainte-Florine semble avoir délibéré pour sortir d'AGEDI.

Josiane Coste demande si, dans le cadre de démarches intercommunales, il ne serait pas possible à Auzon Communauté de faire appel aux communes pour avoir les données.

Jean-Paul Pastourel rappelle qu'une démarche de PLUi a été adoptée et qu'il semble difficile alors d'avoir à solliciter les 11 communes adhérentes à AGEDI moins Sainte-Florine pour récolter les données.

Didier Robert estime que la question sera à creuser mais qu'à terme les communes ne devraient plus payer.

Marlène Coiffet-Poisson n'est pas certaine de cet élément et indique que même à terme la commune de Vézézoux par exemple, ne pourra pas avoir accès au cadastre de Lempdes etc...

Marjorie Pignol indique que la démarche de PLUi sur Brioude Sud Auvergne n'a rien changé et que les communes et la communauté continuent d'adhérer, à sa connaissance.

### **Délégations du Conseil Communautaire au Président**

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, l'assemblée délibérante peut déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation du président ou au bureau dans son ensemble. Cette délégation prend la forme d'une délibération et porte sur une ou plusieurs attributions de l'assemblée à l'exclusion des champs suivants qui ne peuvent pas être délégués au nombre de 7 :

- Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux et tarifs des taxes ou redevances ;
- L'approbation du compte administratif

- Des dispositions à caractère budgétaire suite à une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée des EPCI ;
- L'adhésion de la communauté de communes à un établissement public ;
- La délégation de la gestion d'un service public ;
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des décisions qu'il a exercées par délégation.

Jérôme Cloux demande ce qui est délégué alors.

Le Président propose donc de déléguer l'ensemble des domaines et qu'il pourra subdéléguer aux vice-présidents. Il ajoute que c'était le cas aux mandats précédents.

Jérôme Cloux indique que les délégations possibles sont listées par les textes et estime que les conseillers auraient pu l'avoir précédemment à la séance. Pascal Simon ajoute qu'il aurait aimé l'avoir avant.

Jean-Paul Pastourel indique qu'il est possible de calquer sur la liste des délégations du conseil municipal au maire, mais qu'il n'avait pas souhaité avoir à se poser la question à chaque fois qu'il signe un document et que la délégation proposée le permettait.

Après interrogation, le DGS liste un exemple de délégation.

Jérôme Cloux estime que certains éléments n'ont pas besoin de délégation comme les emprunts, la durée des amortissements... Il estime qu'il y a un problème de compréhension et que cela semble donner « carte blanche » au président.

Didier Robert propose qu'une liste soit proposée et qu'une nouvelle délibération soit alors prise.

Christelle Guillaumin rappelle que les délégations sont les mêmes depuis que Jean-Paul Pastourel est président, que le président est le même pour ce mandat et que si les délégations posent question, c'est qu'il y a un problème de confiance regrettable.

Jean-Paul Pastourel indique que le directeur avait suggéré une délégation par liste mais que lui avait pensé que cela simplifiait le fonctionnement de permettre une délégation large.

Didier Robert indique que s'il y a des obligations, on ne peut faire autrement sur la liste.

Jean-Paul Pastourel rappelle qu'il n'y a pas obligation de lister. Il estime qu'il n'y a jamais eu d'abus ou que personne ne l'a alors signalé, d'autant que les décisions ont toujours été soumises à l'avis du bureau ou des commissions.

Aurélie Laurent estime que si cela pose problème, il faut fournir une proposition plus étoffée et la soumettre à nouveau.

Jean-Paul Pastourel acte ce principe mais regrette le possible ralentissement de la communauté de communes au vu de ce délai.

### **Création des commissions thématiques (Délibération 2026-050)**

Le Président rappelle qu'afin d'accompagner les décisions du conseil communautaire, des commissions thématiques peuvent être créées. Les communes ont été sollicitées

afin de faire remonter les souhaits des élus communautaires et communaux au sein de commissions thématiques, imaginées à ce stade, au nombre de 6 :

- Petite Enfance
- Culture
- Enfance Jeunesse
- Environnement – Agriculture – Forêt – Téléphonie – Cadastre
- Tourisme, promotion touristique
- Coordination, Optimisation, Evaluation des politiques

Il est demandé si la communication est avec le tourisme. Le Président indique que chaque commission pourra s'adresser à « sa clientèle » comme pour le tourisme et la culture par exemple, mais que la communication globale est du ressort de la sixième commission.

Serge Batisse indique que l'exécutif a souhaité intégrer la communication à cette commission d'une part pour pouvoir la recentrer mais aussi l'utiliser comme un outil d'évaluation tout au long des projets car elle permet notamment d'analyser la compréhension des politiques menées par les habitants. Il faut l'intégrer dès le début car la communication permet aussi de donner de l'acceptabilité aux projets et aux politiques. C'est aussi un renfort de transparence avec les habitants car il est possible en cas de mauvais accueil d'un projet de communiquer sur les ajustements faits etc. Concrètement, il a déjà été identifié un travail nécessaire sur le site internet, sur la coordination des réseaux sociaux...

Jean-Paul Pastourel indique que la communication n'est pas que de l'information, elle permet de voir ce qui est compris ou non et d'ajuster. Il précise que c'est une problématique qu'il souhaite soulever en ce début de mandat, conscient que jusqu'ici, la communication d'Auzon Communauté a pu être défailante.

Aurélié Laurent demande s'il faut ajouter « communication » au titre de la commission. Le Président estime que c'est transversal à tout, donc non.

Claude Font ajoute que les mots essentiels sont dans le titre de la commission et que la communication est un sujet parmi d'autres.

Pascal Faure demande quelle est l'articulation avec les autres commissions. Serge Batisse indique qu'il faut partir d'un état des lieux, examiner les moyens associés et apporter des pistes d'amélioration pour chaque thématique en lien avec les besoins de chaque commission. La première étape est l'inventaire. Il servira à dégager des transversalités possibles ou nécessaires.

Pascal Faure estime que c'est nouveau certes, mais très vague également. Josiane Coste estime que c'est quelque chose qui commence et qu'il est donc normal de ne pas pouvoir répondre à tout.

Claude Font estime que cette commission est importante et demanderait à être étoffée. Jean-Paul Pastourel ajoute que dans les commissions, il est nécessaire de s'investir et d'être présent.

Concernant la petite enfance, il précise que celle-ci recouvre les champs actuels du relais petite enfance (RPE), du lieu d'accueil enfant parent (LAEP) et de la crèche. Il précise qu'il n'a pas souhaité à ce stade déléguer cette partie au vu de l'important programme de travaux qui démarre sur Vergongheon et qui nécessite une présence sur le chantier mais aussi auprès des équipes, quasi-quotidienne.

Chantal Barbier demande combien de places existent à la crèche. Alexandre Duboc indique qu'il y en a 12 avec une possibilité de surnombre à 14 selon certains ratios mais que la PMI ne souhaite pas de surnombre pendant la période de travaux. Il y a différents types de contrats : les réguliers, les occasionnels, les contrats d'urgence... Les contrats occasionnels sont complexes car ils « bloquent » une place même si l'enfant ne vient pas.

Concernant les commissions, Laurent Tremouillère demande si c'est évolutif. Jean-Paul Pastourel propose de laisser 2 à 3 jours avant d'établir la délibération finale. Didier Robert indique qu'il va solliciter son conseil municipal.

Pour la commission culture, Anthony Coelho souligne qu'il y a déjà pas mal de monde et rappelle le très bon travail mené sur le mandat précédent par Marie-José Entradas. Il souhaite d'une part doter la commission d'un comité consultatif permettant d'associer plus largement les acteurs et d'autre part précise qu'il faudra retravailler les critères du dispositif d'aide aux associations.

Il rappelle qu'il y a pour se faire des chevilles ouvrières et qu'il faudra se poser la question de leurs contrats.

Christelle Guillaumin demande la fréquence des réunions. Il s'agit environ d'une tous les 2 mois. Elle souhaite donc s'inscrire.

Pour l'enfance jeunesse, Josiane Coste précise qu'il y a trois grands domaines : le périscolaire, l'extrascolaire et les ados. Elle indique qu'il est nécessaire d'accompagner les services qui sont dotés de bons personnels, qu'il y a aussi à étudier les colos et séjours. Elle estime que cela fonctionne bien mais qu'il est toujours nécessaire de s'améliorer.

Claude Font indique que l'AG des Galoupiots d'Auzon a eu lieu récemment et qu'il a été convenu d'une présentation auprès du conseil municipal. Il propose d'associer Auzon Communauté. Josiane Coste indique qu'il faut en effet programmer une visite et qu'elle n'était pas disponible pour l'AG en raison d'un conseil municipal.

Pour sa commission, Christian Chaduc rappelle qu'il y a plusieurs thèmes. Il estime que certaines communes très concernées doivent être représentées comme Champagnac-le-Vieux, Chassignoles et Azerat. Jean-Paul Pastourel propose à nouveau aux communes de faire remonter les bonnes volontés.

Pour le tourisme, Bernard Morel propose de voir ce qui a été fait, ce qui n'a pas abouti, de recenser les idées... Il estime que chaque commune peut avoir des pôles touristiques. Il estime que la commission tourisme et promotion touristique pourra et devra le moment venu s'adjoindre des expertises extérieures.

Julien Bonnefoi indique qu'il faut une projection sur le long terme, que les commissions aient une ligne directrice claire.

Jean-Paul Pastourel répond qu'il faut que les commissions s'en emparent et qu'elles fassent consensus ensuite au sein du bureau.

Aurélie Laurent indique que dans le privé on cherche à aller d'un point A à un point B et que c'est ce qu'il faut déterminer en premier pour ce mandat.

Serge Batisse rappelle que cela n'est possible que sur la base d'un état des lieux précis.

Marlène Coiffet-Poisson estime que c'est le rôle du PADD d'un PLUi.

Didier Robert comprend les différentes opinions exprimées. Il précise que soit on reste à gérer et c'est bien fait, le quotidien, soit on se projette. Faut-il d'ici 10 ans, une piscine, une salle de spectacles...

Jean-Paul Pastourel cite l'exemple des mobilités. Auzon Communauté peut mettre en œuvre le schéma seule, mais alors elle ne fait plus rien d'autres.

Aurélie Laurent estime qu'il faut définir dans quelle direction on veut collectivement aller pour ce territoire. Jean-Paul Pastourel réitère que les commissions démarrent seulement.

Didier Robert indique que l'intention de faire évoluer la communauté de communes est bonne, qu'il faut se projeter plus loin et que c'est sans doute le moyen de garder l'échelle de la communauté de communes ce qui lui semble légitime.

Serge Batisse ajoute qu'il est alors justement nécessaire de démontrer l'efficacité de cette « soi-disant » petite structure.

Marlène Coiffet-Poisson cite quelques lignes d'un courrier du président sur le PADD :  
« C'est l'article L. 122-1-3 du Code de l'urbanisme qui fixe les objectifs du PADD :

- urbanisme,
- logement,
- transports et déplacements,
- implantation commerciale,
- équipements publics,
- développement économique,
- développement du tourisme et outils culturels.

Conformément aux principes mentionnés dans le Code de l'urbanisme, il est question de définir les grandes lignes qui font partie des projets de développement futur du territoire de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) en question. Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU intercommunal doit obligatoirement être lié au territoire couvert par ce dernier. »

Elle estime que c'est pleinement ce qui est voulu, un document de base, un projet de territoire.

Jean-Paul Pastourel précise que c'est bien le rôle du PLUi : offrir une vision à 15 ans. Pascal Simon propose de faire une commission pour cela. Jean-Paul Pastourel rappelle que les modalités de concertation entre communauté et communes sont prévues et que c'est la conférence des maires qui est désignée.

Concluant ce moment d'échanges, Jean-Paul Pastourel indique qu'il faut désormais travailler et pour cela créer les commissions. Il précise différents éléments de fonctionnement.

La composition des commissions est fixée comme suit :

- Le Président de la communauté de communes, membre de droit ;
- Le vice-président en charge de la commission ;
- Les conseillers communautaires et municipaux, dans la limite de 20 membres et en favorisant la représentation du plus grand nombre de communes ;
- Le Directeur Général des Services ou tout agent de l'EPCI ;
- Ponctuellement, toute personne ressource dont la présence est jugée utile à des fins d'expertise ;

Il est également proposé que les commissions puissent proposer au conseil communautaire la création de comités consultatifs permettant d'associer les acteurs locaux de la thématique.

Fonctionnement

- Réunion : selon besoins
- Convocation : par le Président pour la 1<sup>ère</sup> réunion puis par le vice-président référent
- Animation : assurée par le Vice-Président avec l'appui de la direction et des services
- Production : comptes rendus, notes d'analyse, recommandations

Les travaux des commissions donnent lieu à des propositions présentées au bureau communautaire et/ou au conseil communautaire.

Après retour des communes, à ce stade il est proposé de composer les commissions comme suit en ce qui concerne les élus.

### Commission Petite Enfance

Nom	
Jean-Paul Pastourel	Président
Catherine Guitard	Saint-Hilaire
Annie-Claire Duparc	Sainte-Florine
Harold Cresseint	Sainte-Florine
Sandrine Chacornac	Vézézoux
Christelle Guillaumin	Vergongheon

### Commission Culture

Nom	
Jean-Paul Pastourel	Président
Anthony Coelho	Vice-Président
Véronique Veyret	Saint-Hilaire
Carine Lagreulet	Auzon
Cyril Bejot	Auzon
Marlène Coiffet-Poisson	Lempdes-sur-Allagnon
Martial Semonsut-Fargier	Chambezon
Isabelle Oleon	Saint-Vert
Alain Leroux	Sainte-Florine
Chantal Barbier	Sainte-Florine
Laurence Marescaux	Frugères-les-Mines
Denis Poinson	Vergongheon
Christelle Guillaumin	Vergongheon
Sophie Bonjean	Azerat
Patricia Braem Demarle	Chassignoles
Yves Thonat	Chassignoles

### Commission Enfance-Jeunesse

Nom	
Jean-Paul Pastourel	Président
Josiane Coste	Vice-Présidente
Marie-Claire Gaudriault	Saint-Hilaire
Anthony Coelho	Auzon
Romain Becuwe	Sainte-Florine
Sylvie Thorel	Sainte-Florine
Alexandra Villepreux	Sainte-Florine
Mathieu Chauchat	Sainte-Florine
Myriam Pichon	Sainte-Florine
Lorraine Coste	Sainte-Florine
Sophie Bonjean	Azerat
Pascal Faure	Sainte-Florine
Karen Farradeche	Vézézoux
Mathias Civadier	Lempdes-sur-Allagnon

### Commission Environnement, Agriculture, Forêt, Téléphonie, Cadastre

Nom	
Jean-Paul Pastourel	Président
Christian Chaduc	Vice-Président
Marjorie Pignol	Saint-Hilaire
Claude Font	Auzon
Cyril Bejot	Auzon
Valérie Brun	Vergongheon
Laurent Tremouillère	Chambezon
Corinne Ardaillon	Saint-Vert
Jean-Paul Thouron	Saint-Vert
Guyaume Nègre	Frugères-les-Mines
Sébastien Laurent	Azerat
Vincent Courtine	Vézézoux

Gilles Sadourny	Vézézoux
Marie Rivière	Lempdes-sur-Allagnon
Jean-Louis Bœuf	Chassignoles
Christian Bœuf	Chassignoles

#### Commission Tourisme et promotion touristique

Nom	
Jean-Paul Pastourel	Président
Bernard Morel	Vice-Président
Janette Clémensat	Saint-Hilaire
Carine Lagreulet	Auzon
Anthony Coelho	Auzon
Isabelle Oleon	Saint-Vert
Alain Le Roux	Sainte-Florine
Frédérique Martinez	Sainte-Florine
Jean-Luc Deschaud	Frugères-les-Mines
Denis Poinson	Vergongheon
Monique Denis	Vézézoux
Sophie Bonjean	Azerat
Annie Barret	Azerat
Yves Thonat	Chassignoles
Patricia Braem Demarle	Chassignoles

#### Commission Coordination, optimisation et évaluation des politiques

Nom	
Jean-Paul Pastourel	Président
Serge Batisse	Vice-Président
Jérôme Cloux	Sainte-Florine
Sylvie Frontenaud	Auzon
Yann Bard	Vergongheon
Christelle Guillaumin	Vergongheon
Aurélie Laurent	Frugères-les-Mines
Thomas Lescur	Saint-Vert
Christelle Vigouroux-Fanguin	Lempdes-sur-Allagnon
Pascal Simon	Sainte-Florine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide :

- De valider la création des 6 commissions thématiques telles que ci-dessus présentées ;
- De valider les principes de fonctionnement des commissions ;
- De valider la composition de celles-ci à ce jour et d'autoriser le Président à modifier par arrêté la composition des commissions.

#### **Attribution du marché du lot 2 de l'aménagement du plan d'eau de Champagnac-le-Vieux (Délibération 2026-051)**

Monsieur le Président expose que, depuis septembre 2025, le plan d'eau de Champagnac-le-Vieux fait l'objet d'un important programme de travaux en vue de sa requalification environnementale et touristique. L'opération est d'un montant total de 800 000 € H.T. financés par la Région, l'Etat, le Département, les fonds européens Leader à une hauteur prévisionnelle de 80 %. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'agence AB2R et des paysagistes ont également accompagné la démarche.

Il rappelle qu'un premier lot de travaux a été attribué à l'entreprise Chambon pour la réfection des plages béton, la modification de la vanne, la reprise de la plage en sable etc.

Il ajoute qu'un second lot doit désormais être mis en œuvre, il s'agit des aménagements paysagers et du mobilier. Après consultation, 3 offres ont été reçues.

L'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre amène à la proposition de retenir l'offre de Bee Paysages pour un montant de 128 107.13 € H.T..

Jean-Paul Pastourel précise que le maître d'œuvre a été sollicité sur l'aspect glissant de la dalle, et que le retour est encore attendu.

Marie Chevant fait part du souhait de la commune de supprimer les bains de soleil et de faire, à la place des jeux pour enfants. Jean-Paul Pastourel indique que les coûts ne sont pas les mêmes. Il précise qu'il faudrait alors revoir l'appel d'offres. La commission devra en décider.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer le lot 2 du marché de requalification environnementale et touristique du plan d'eau de Champagnac-le-Vieux à l'entreprise Bee Paysages pour un montant de 128 107.13 € H.T. ;
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Attribution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parc accrobranche d'Auzon Communauté situé à Champagnac-le-Vieux (Délibération 2026-052)**

Monsieur le Président expose qu'en 2021, Auzon Communauté a construit un parc accrobranche à proximité du plan d'eau Champagnac-le-Vieux afin d'accroître l'offre touristique du territoire. Elle a ensuite ajouté des parcours pour les plus jeunes, une tyrolienne puis en 2024, un explore game.

La défaillance de l'exploitant du parc accrobranche début 2025 a amené Auzon Communauté à mettre en place une autorisation d'occupation temporaire pour la saison 2025, de sorte à ce que le parc ne connaisse pas une année blanche.

Toutefois, l'AOT n'est pas un « mode de gestion » pérenne. La possibilité de relancer une procédure de délégation de service public, avec recours à la procédure simplifiée, a été validée par délibération du 3 décembre 2025, après avis de la CCDSF en date du 12 novembre 2025.

Le Président rappelle les caractéristiques principales de la consultation et précise que la redevance demandée est de 8500 € H.T. + 10 % au-delà de 85 000 € H.T..

Après publication, une seule offre a été reçue de la part de la société Accrobranch R.S.B.. Celle-ci correspond au cahier des charges. La CCDSF a donc émis un avis favorable pour retenir cette offre le 3 mars 2026. Le CGCT prévoit un délai de deux mois entre l'avis de la CCDSF et la délibération finale de l'organe délibérant. Le Président propose donc de retenir l'offre reçue.

Marjorie Pignol demande ce qu'il se passe en cas de défaillance de l'exploitant. Jean-Paul Pastourel rappelle le parcours précédent de la DSP et ajoute qu'on ne peut malheureusement être couvert pour tout.

Aurélien Laurent rappelle un problème de communication car l'accrobranche n'est que très peu connu localement.

Marjorie Pignol souhaite souligner la qualité du personnel présent l'an dernier.

Marie Chevant rappelle qu'une journée respirando est organisée par Auzon Communauté le 30 mai (date corrigée) au plan d'eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'offre de la société Accrobranch R.S.B. pour la gestion et l'exploitation du parc accrobranche par voie de délégation de service public sous forme d'affermage pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de délégation afférent.

- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH (Délibération 2026-053)**

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de l'OPAH en cours sur le territoire, 9 dossiers éligibles ont été déposés auprès de l'ANAH :

NOM	PRENOM	COMMUNE	MONTANT TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PART AUZON COMMUNAUTE	TYPE DE TRAVAUX
RABY	Maeva	Sainte-Florine	18 341.38 €	917.00 €	Energie
CHASSAIN	Georges	Vergongheon	41 730.22 €	2 000.00 €	Energie
PERIN	Anthony	Sainte-Florine	39 881.98 €	3 988.00 €	Energie
GORLIER	Stéphanie	Sainte-Florine	70 000.00 €	7 000.00 €	Energie
JUSSIÈRE	Ines	Vergongheon	40 000.00 €	2 000.00 €	Energie
RABY	Kassandra	Vézézoux	28 421.98 €	2 842.00 €	Energie
KAMEL VAZELLE	Emilie	Auzon	72 814.45	7000.00 €	LHI
BADUEL	Hugo	Auzon	190 413.48 €	7000.00 €	LHI
MORICEAU	Maxime	Frugères-les-Mines	18 076.70 €	903.84 €	Energie
<b>TOTAL</b>			<b>519 680.19 €</b>	<b>33650.84 €</b>	

Ces dossiers répondant aux critères énoncés dans la convention régissant le dispositif, il est proposé au conseil de valider l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées. La participation d'Auzon Communauté est prévisionnelle et sera réévaluée au moment du versement sur la base des factures acquittées. Elle ne pourra être supérieure au montant indiqué.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'octroi des subventions aux travaux d'amélioration des logements des 9 bénéficiaires mentionnés dans le cadre de l'OPAH pour un montant total prévisionnel de 33 650.84 €
- D'imputer la dépense sur la ligne budgétaire 20422 du budget principal d'Auzon Communauté
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Attribution d'une aide au commerce : Boulangerie des Simonettes – Sainte-Florine (Délibération 2026-054)**

Monsieur le Président expose qu'une demande d'aide relative à un projet d'investissement porté par M. Charles AVININ, Gérant de la Boulangerie des Simonettes, située à Sainte-Florine a été déposée. Ce projet concerne l'achat d'un nouveau four professionnel pour un montant de dépenses éligibles de 49 000 € HT..

La subvention sollicitée par le demandeur auprès de la Région est de 9 800 €.

La délibération 2025-036 du 10 avril 2025 fixe la participation d'Auzon Communauté à 10% de l'investissement hors taxes, soit 4 900 €. Le versement est conditionné à la validation de la subvention de la Région.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'octroi de la subvention de 4 900 € à M. Charles AVININ pour les investissements liés au développement de la Boulangerie des Simonettes ;
- D'imputer la dépense sur la ligne budgétaire 20422 du budget principal d'Auzon Communauté ;
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Attribution de subventions aux événements culturels (Délibération 2026-055)**

Monsieur Anthony Coelho, Vice-Président en charge de la culture expose les travaux de la commission qui s'est réunie le 11 mars dernier, sous la présidence de Marie-José Entradas, de sorte à examiner les demandes de subventions des associations pour les événements culturels.

Concernés en tant que responsables associatifs, Mme Sylvie Thorel, M. Christian Bœuf et M. Anthony Coelho ne participent ni au débat, ni au vote et quittent la salle.

Pour l'association AMBAC, Denis Poinson, membre de l'ex-commission Culture, précise que la moitié de la demande a été envisagée car l'ensemble des manifestations n'a pas lieu sur Auzon Communauté.

Un débat s'instaure, Didier Robert estime toutefois qu'il faut faire confiance aux préconisations de la commission précédente, qui a eu pleinement le temps d'étudier les dossiers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'octroi des subventions aux événements culturels comme suit :

AMBAC	Concert de musique classique dans le cadre du 3 <sup>ème</sup> festival de l'AMBAC	150€
ALTIGEEK	Altigeek 11 <sup>ème</sup> édition	200€
AMICALE DES ANCIENS DE L'AVA	Concert Poto Carré, dédié à l'épopée de l'AS SAINT-ETIENNE	500€
AUZON TOUJOURS	2 <sup>ème</sup> édition du festival d'Auzon	500€
RESIDENCE L'ORCHIDEE	Animation musicale « Les Chants Perchés » (concert en duo).	180€
L'ENTRACTE	L'été culturel de Champagnac-le-Vieux	500€
COMPAGNIE GLÜCK'OZ	Sortie de résidence du spectacle « C'est quoi ce monde ? ».	250€
SAUVEGARDE DU VIEIL AUZON (SVA)	Eco-musée en musique	500€
RETR'AUZON	5 <sup>ème</sup> fête rétro annuelle du village d'Auzon	500€
OSER ET LACHER PRISE (OLA)	Concert chorale « Les agités du bémol, le voyage enchantant »	200€
CHASSIGNOLES CULTURE LOISIRS ET PATRIMOINE (CCLP)	Concert du quatuor « Flutilités ».	500€
ARTS ALLAGNON	Rencontres peintures Arts Allagnon 2026	500€

- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Information : recherche d'un dispositif « transport » adapté au contexte 2026**

Le conseil est informé que des échanges ont lieu avec le centre de gestion et la CDL en vue de trouver un dispositif adapté de prise en charge des frais de transport des agents au vu de l'augmentation du coût des carburants.

Julien Bonnefoi indique que dans le privé il est possible d'instaurer une prime à l'initiative de l'employeur.

Didier Robert précise que le cadre de la fonction publique est contraignant.

### **Demande de subvention auprès du Département pour l'équipement de la salle multi-activité d'Auzon Communauté (Délibération 2026-056)**

Monsieur le Président expose que l'extension d'Auzon Communauté sur le site de Sainte-Florine arrive à sa fin : deux bureaux supplémentaires ont été créés, l'espace ados a été recréé avec une cuisine, une salle d'activité de plus de 100 m<sup>2</sup>, le GRETA a été complètement réaménagé et sécurisé, enfin, une salle de réunion est en cours de finalisation.

Pour cette salle, destinée à du multi-usage et aussi à être un lieu partagé pour des visio-conférences pouvant accueillir environ 50 personnes, différents chiffrages ont été faits et il ressort un investissement de l'ordre de 40 000 € H.T. pour le mobilier (tables, chaises, électroménager) et l'équipement informatique (grand écran, deux écrans de renvois latéraux, barres de son, caméras...).

Avant de conclure, le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du département au titre du dispositif CAP 43 pour un montant de 20 000 € H.T. (50 %).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide :

- De valider le projet et son plan de financement et d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention au Département de la Haute-Loire, telle que ci-dessus présentée ;
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Questions diverses**

Différentes communes proposent des membres pour les commissions thématiques.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures.

Le Président,

Jean-Paul PASTOUREL



La Secrétaire,

Sylvie FRONTENAUD